

Qui sont les proches aidants de personnes âgées ? L'exemple du Bas-Rhin

Par Charlotte Pernot et Marc Schalck, Compas Strasbourg

La question des aidants de personnes âgées dépendantes fait l'objet d'un débat public récurrent. En revanche, on ne dispose que de rares études menées localement. L'utilisation de l'outil de recensement des aidants du Conseil départemental du Bas-Rhin (10 000 fiches au total) donne des éléments de connaissance nouveaux sur cette population et éclaire sur les enjeux en matière de politiques publiques.

Les proches aidants de personnes âgées dépendantes font l'objet d'un certain nombre d'études au niveau national, mais rares sont celles qui sont représentatives à un échelon plus fin. L'outil de recensement des aidants du Conseil départemental du Bas-Rhin, utilisé sur la période 2011 à mi-2016, permet aujourd'hui de faire le point sur la situation des aidants bas-rhinois. Par son important volume (10 000 fiches dont 1 900 recensées en 2015 et 2016), cette base de données permet d'analyser leur situation et de mettre en avant certaines spécificités territoriales au regard des tendances nationales. Cette connaissance est au service de la mise en œuvre de la politique du Conseil départemental concernant notamment la question du droit au répit.

Qui sont les personnes qui aident ?

L'autonomie résidentielle des personnes âgées s'améliore en France. Elle est liée notamment au désir des personnes âgées de rester à leur domicile, à l'amélioration relative de leur situation économique, au niveau de santé, ainsi qu'au développement des politiques de prise en charge de la perte d'autonomie. Ces personnes âgées qui restent à domicile sont majoritairement aidées par leur entourage. Aujourd'hui, 80 % des personnes âgées de plus de 60 ans vivant à domicile sont aidées régulièrement par un proche et 50 % par un professionnel (Drees, 2013).

Selon la loi relative à l'Adaptation de la société au vieillissement, un proche aidant est une personne qui entretient des liens étroits et stables avec la per-

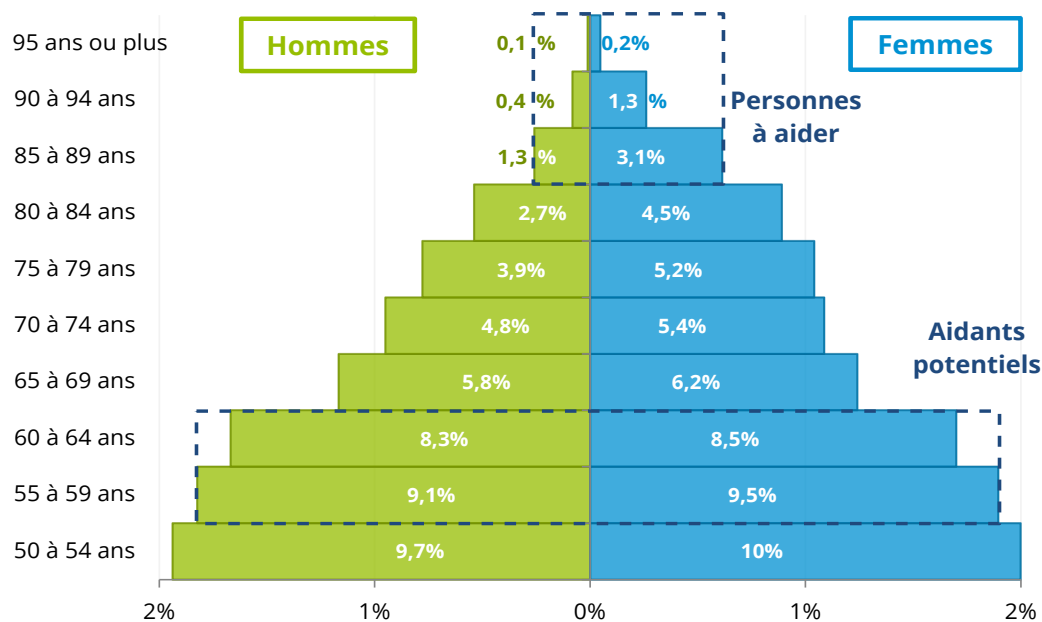
sonne aidée et « qui lui apporte son aide pour une partie ou la totalité des actes de la vie quotidienne de manière régulière et à titre non professionnel ». En France, 4,3 millions de personnes aident régulièrement un de leurs proches de 60 ans ou plus vivant à domicile dans les tâches de la vie quotidienne, financièrement ou par un soutien moral (Drees, 2016).

D'après les études nationales, la dépendance arrive principalement après l'âge de 85 ans, c'est pourquoi dans ces études, cet âge seuil est retenu pour les personnes « aidées ». Les proches aidants, qu'ils soient enfants, voisins, amis de l'aidé, se trouvent quant à eux en grande partie dans la tranche d'âge des 55-64 ans. Ils sont souvent appelés génération « pivot » car ils s'occupent de leurs parents âgés mais aussi de leurs enfants et petits-enfants, qui peuvent rencontrer des difficultés financières et une insertion professionnelle difficile. Les situations sont très variées, mais certaines caractéristiques ressortent des études concernant les aidants réels. Des spécificités territoriales peuvent cependant se révéler, comme c'est le cas pour le Bas-Rhin.

Les aidants potentiels

En 2013, le Bas-Rhin compte 140 600 personnes de 55 à 64 ans, dont 51% de femmes et 25 500 personnes âgées de 85 ans ou plus, dont 73% de femmes. Les différences entre les espérances de vie amènent les femmes à vivre plus longtemps, ce qui conduit à recenser plus de femmes parmi les plus de 85 ans. Mécaniquement, les personnes dé-

Situation des aidants potentiels et des personnes à aider dans le Bas-Rhin



pendantes sont donc plus souvent des femmes que des hommes.

Le Bas-Rhin fait partie des départements français qui ont un ratio aidants potentiels/aidés (nombre de 55-64 ans rapporté au nombre de 85 ans et plus) favorable au regard de la moyenne métropolitaine. Il compte en effet 5,5 aidants pour un aidé. La France métropolitaine compte quant à elle 4,4 aidants potentiels pour une personne aidée, soit un aidant de moins.

Une baisse du nombre d'aidants potentiels ?

Depuis 2005, le nombre de personnes de 55-64 ans augmente beaucoup moins vite que celui des plus de 85 ans. L'effectif des aidants a été multiplié par 1,3 entre 2005 et 2015, tandis que celui des personnes aidées a été multiplié par deux au cours de la même période. Le nombre d'aidants potentiels pour une personne aidée est donc passé de huit à cinq entre les deux dates.

Dans la prochaine décennie, le ratio entre le nombre d'aidants et le nombre de personnes aidées devrait continuer à baisser dans les mêmes proportions.

En effet, les dernières générations du baby-boom (nées en 1975) vont encore venir gonfler les effectifs des personnes de 55-64 ans. Cependant, les personnes de 85 ans et plus continueront à être plus nombreuses chaque année, connaissant une augmentation de 29% entre 2015 et 2025 (soit 8 000 personnes en plus), contre 4 % seulement pour les 55-64 ans au cours de la même période (soit 6 400 personnes en plus). En 2025, le ratio serait de 4,2 aidants pour un aidé.

Cependant, avec la hausse de l'espérance de vie, les personnes âgées resteront autonomes plus longtemps. Aussi, les âges qui définissent les aidants potentiels et les personnes aidées devront être repensés à la hausse pour correspondre au mieux aux catégories de personnes qu'ils définissent.

Après 2030, ces tendances s'accéléreront. Le nombre de personnes âgées de plus de 85 ans connaîtra une croissance encore plus importante que durant les années précédentes, notamment avec l'arrivée à cet âge des premières générations du baby-boom (génération 1945). Alors qu'en 2005 cette population représentative des personnes

L'outil de recensement des aidants bas-rhinois

Entre 2010 et 2016, les informations concernant les proches aidants étaient principalement recueillies par les travailleurs sociaux lors de visites à domicile dans le cadre de l'APA : une fiche était renseignée dès lors que les personnes pouvaient être concernées par une action relevant du soutien aux proches aidants. De nouvelles fiches ont été construites pour expérimentation en 2017 en lien avec la CNSA, davantage axées sur le ressenti et les besoins des aidants.

Que ce soit dans l'ancienne ou la nouvelle fiche, quelques limites sont à considérer : les aidants étant principalement recensés dans le cadre de l'APA, les conjoints sont probablement sous-estimés (l'APA sert en partie à rémunérer l'aidant, mais seulement s'il n'est pas conjoint, concubin, ou pacsé avec la personne aidée). De plus, ce sont les proches aidants les plus en difficulté qui ont renseigné une fiche, il y a alors une certaine sous-estimation des proches aidants les moins fragiles.

âgées dépendantes représentait 1,3% de la population, en 2030 cette part s'élèverait à 3,1%.

Au contraire, le nombre de personnes de 55-64 ans commencerait à baisser après 2030, par la sortie de cette tranche d'âge des mêmes générations du baby-boom. Cette baisse du nombre d'aidants potentiels devra forcément s'accompagner d'une hausse des aides professionnelles pour les personnes âgées dépendantes.

Des aidants potentiels aux aidants réels

A partir de l'outil de recensement des aidants du Conseil départemental du Bas-Rhin, il est possible de mieux connaître les proches aidants. Les aidants dont il est question ci-après sont ceux recensés entre 2015 et 2016, au nombre de 1 908, et donc assez nombreux pour être statistiquement représentatifs.

Le premier constat qui peut être fait est la disproportion entre hommes et femmes parmi les aidants. A tous les âges, les hommes sont moins aidants que les femmes, particulièrement avant 50 ans. Dans le groupe d'âge des 60-64 ans par exemple, 100 femmes sont aidantes contre 27 hommes ; autrement dit, quatre aidants sur cinq sont des femmes. La solidarité entre les générations repose donc essentiellement sur les femmes de la famille : la conjointe, les filles, ou belles-filles de la personne aidée. Quand l'aidant est l'enfant de l'aidé, c'est dans 72% des cas la fille (et non le fils).

Selon l'enquête Handicap-santé-aidants, au niveau national, les conjoints sont les premiers aidants. L'outil de recensement du Bas-Rhin permet de voir que dans le département, ce sont plus souvent les enfants qui sont aidants de leurs parents (les méthodes de collecte ne sont pas les mêmes, l'outil de

recensement des aidants du Bas-Rhin s'intéressant en priorité aux personnes les plus fragiles). En effet, la pyramide des âges superposant les aidants et les personnes aidées montre bien une génération d'écart entre les deux groupes de personnes (cf graphique page 5). Les aidants du département sont 39% à cohabiter avec l'aidé, mais la cohabitation ne concerne plus que 16% d'entre eux lorsque l'on ne tient pas compte des conjoints.

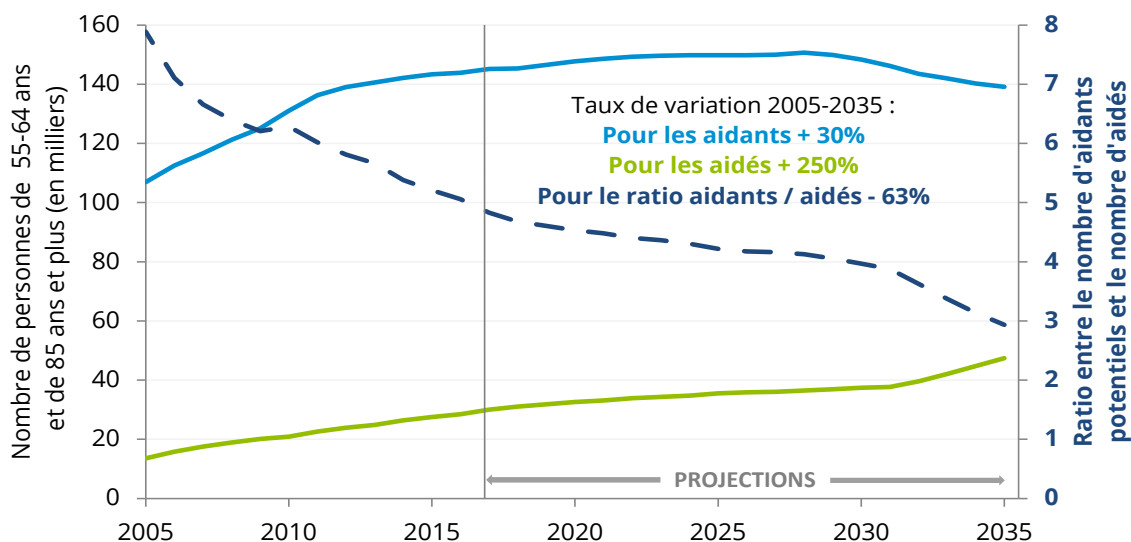
La cohabitation intergénérationnelle est une pratique qui perd de son importance depuis plusieurs décennies. Dans les années 1980, il était aussi répandu de vivre avec un membre de sa famille que de résider seul après 85 ans. En 2011, la cohabitation intergénérationnelle est devenue quatre fois moins fréquente que l'isolement résidentiel (Ined, 2016).

Dans le Bas-Rhin, la cohabitation intergénérationnelle concerne 15% des aidants (qu'ils soient enfant, parent ou gendre/belle-fille), ce qui est légèrement plus élevé que le niveau de la France (11%). Les aidants « parents » aident plus souvent des personnes handicapées.

Parmi les personnes qui ne vivent pas avec la personne aidée, 58% habitent tout de même dans la même commune. 40% des aidants se rendent en moins de 5 minutes au domicile de l'aidé et 45% s'y rendent en 5 à 30 minutes. Seuls 3% mettent plus d'une heure. La proximité géographique est donc indispensable pour assurer le rôle d'aidant.

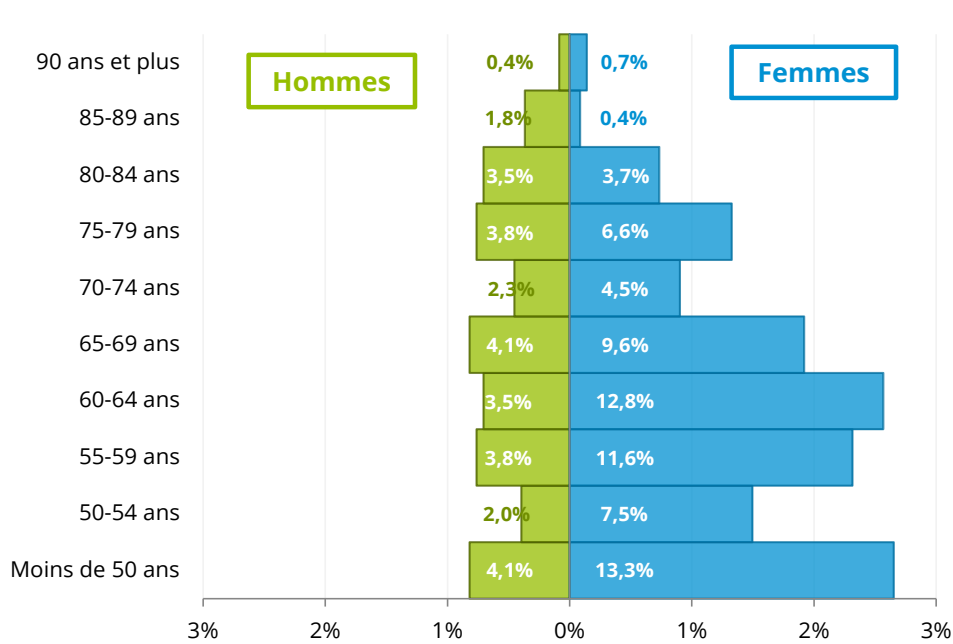
Que l'aidant soit un homme ou une femme, il sera toujours plus souvent l'enfant de l'aidé, contrairement au niveau national où ce sont les conjoints qui sont le plus aidants. Les hommes vont tout de même plus souvent être le conjoint de l'aidé que les femmes (31% des hommes aidants sont des conjoints contre seulement 20% des femmes).

Evolution et projection de la population des aidants potentiels (55-64 ans) et des aidés de plus de 85 ans dans le Bas-Rhin



Source : Insee RP 2013 et traitements Compas

Pyramide des âges des proches aidants bas-rhinois



Source : outil du recensement des aidants du CD 67 (2015-2016) et traitements Compas.

Lecture :

12,8 % des aidants bas-rhinois sont des femmes de 60-64 ans, La somme des pourcentages côté « femmes » indique que 70,7% des aidants bas-rhinois sont des femmes.

Cette différence de lien de parenté avec l'aidé se constate également à travers les âges moyens : les femmes aidantes, plus souvent enfants de la personne aidée, sont plus jeunes (l'âge moyen des femmes est de 59,4 ans contre 64,7 ans pour les hommes).

Aujourd'hui, l'aidant type du Bas-Rhin est une femme de 60-64 ans, fille de la personne aidée qui, elle, a entre 85 et 89 ans. Cette aidante ne cohabite pas avec l'aidé, mais elle se rend à son domicile en moins de 30 minutes.

Quelles conséquences pour les aidants de l'aide apportée ?

L'exploitation d'une centaine de « nouvelles fiches » de recensement des aidants montrent deux éléments quant au ressenti de ceux-ci. D'abord, l'aide apportée à un proche est source de satisfaction personnelle, et une partie d'entre eux trouvent normal d'aider un proche qui en a besoin. Nombreux sont ceux qui veulent garder l'aidé au domicile le plus longtemps possible. Cependant, cette aide représente aussi une lourde charge. Beaucoup expriment leur fatigue : le terme « épuisement » ressort souvent des propos recueillis dans les fiches.

La charge ressentie peut-être objective, en fonction de l'ensemble des tâches que l'aidant effectue pour l'aidé. Mais elle est aussi subjective, car elle correspond aux conséquences perçues de l'aide sur la vie de l'aidant (relations, travail...), sur sa qualité de vie et sa santé, en plus de l'état des relations avec l'aidé.

La charge peut prendre des formes différentes. Tout d'abord, il y a l'ensemble des tâches, parfois très contraignantes, effectuées auprès de la personne âgée. Mais il ne faut pas oublier toutes les réper-

cussions moins directes dans les conséquences sur la qualité de vie (sociabilité, vie professionnelle notamment) de l'aidant, sa santé personnelle et les relations avec l'aidé.

L'aide apportée par les aidants varie en effet d'une personne à une autre. Pour certains, c'est un soutien financier, pour d'autres c'est une implication totale de la personne, qui renonce parfois à son emploi pour pouvoir s'occuper de la personne aidée.

Une évolution à venir du profil de l'aidant

Plusieurs éléments du vieillissement de la population sont à prendre en compte pour comprendre la transformation future du profil de l'aidant.

Les probabilités d'être en couple aux âges élevés sont bien plus importantes pour les hommes que pour les femmes, car ces dernières ont une espérance de vie plus longue. Mais les inégalités d'espérance de vie entre les sexes tendent à se réduire : en quatre ans seulement (entre 2010 et 2014), l'écart entre l'espérance de vie des hommes et celle des femmes est passé de 7 ans à 6,5 ans. Cet écart continuera à se resserrer les prochaines années. L'allongement de l'espérance de vie des hommes va mécaniquement entraîner une hausse de leur effectif aux âges élevés, et le ratio entre hommes et femmes parmi les personnes dépendantes sera moins déséquilibré.

Les hommes seront alors plus confrontés à la dépendance de leur femme. Il faut tout de même tenir compte du fait qu'aujourd'hui, à niveau de dépendance égale, ces derniers sollicitent plus souvent les places en établissement pour leur épouse, alors que les femmes ont plus tendance à s'occuper de leur mari à domicile (Ined, 2011). Ils font aussi davantage appel à une aide extérieure.

Ces améliorations de l'état de santé de la population vont augmenter la probabilité d'avoir un conjoint aidant. En effet, alors qu'en 2010, 50% des hommes dépendants vivaient avec leur conjointe, ils seront 54% en 2040. En 2010, 16% des femmes dépendantes vivaient avec leur conjoint, elles seront 19% en 2040 (Drees, 2013).

L'âge moyen des personnes dépendantes va donc augmenter, et avec lui, celui des personnes aidantes, puisque ce sont en premier lieu le conjoint et les enfants qui jouent ce rôle.

Les aides professionnelles vont obligatoirement être plus sollicitées, notamment avec la hausse du cas des doubles dépendances dans le couple. Aujourd'hui déjà, le conjoint aidant présente également des problèmes de santé dans près de la moitié des cas (Drees, 2013).

Moins d'enfants, moins d'aides ?

Le deuxième élément à prendre en compte concerne les effectifs nombreux des générations du baby-boom. Aujourd'hui, ils sont en âge d'être aidants, et c'est en partie pour cette raison qu'ils sont si nombreux à aider leurs parents, surtout dans le Bas-Rhin. Les personnes dépendantes ont eu de nombreux enfants, et la probabilité d'en avoir au moins un qui apporte de l'aide est donc importante.

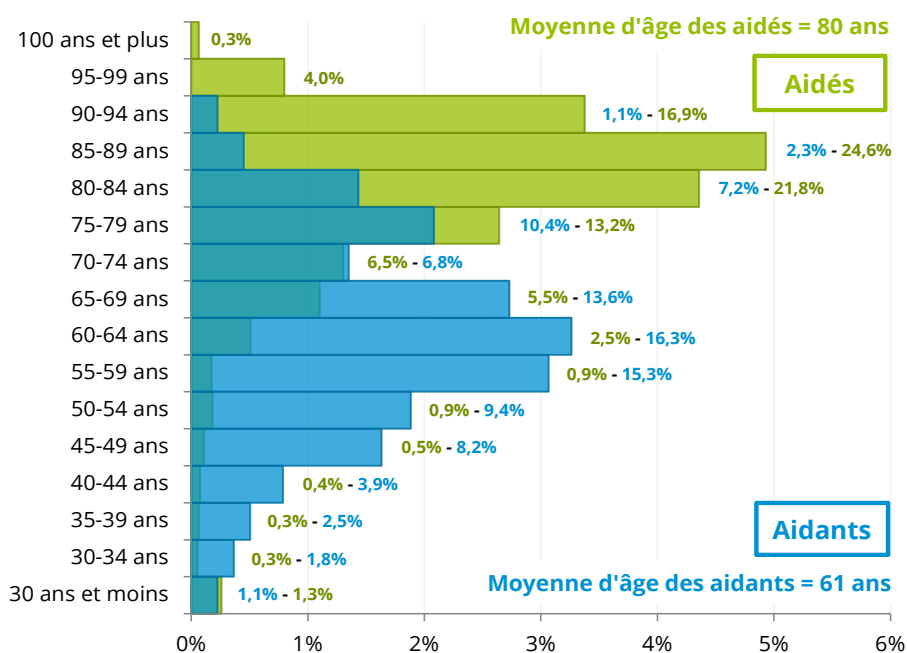
Demain, ce sera le tour de ces mêmes générations du baby-boom d'arriver à l'âge de la dépendance. Ils seront d'abord beaucoup plus nombreux ; mais leurs premiers proches aidants, leurs enfants, seront en effectifs réduits, puisque la descendance

finale de ces personnes avait chuté par rapport à celle de leurs parents. La probabilité d'avoir au moins un enfant qui apporte de l'aide sera alors moins importante.

S'ajoute un troisième élément : les aidants potentiels, moins nombreux, risquent d'être aussi moins souvent en capacité d'aider. En effet, les femmes sont de plus en plus actives, or, ce sont elles qui apportent en premier une aide aux personnes dépendantes. Elles seront donc moins disponibles. De plus, avec l'allongement de la durée des études et les dernières réformes des retraites, l'âge de la fin de la vie active va reculer. Les 55-64 ans seront donc beaucoup plus nombreux à être en emploi dans les décennies à venir. Enfin, il faudra tenir compte de l'évolution des aspirations des femmes au moment de l'âge de la retraite. Les sexagénaires sont de plus en plus souvent investis dans des activités diversifiées (loisirs, pratiques culturelles, associations, etc.). De la même façon que la part des femmes qui s'arrêtent de travailler pour élever leurs enfants a décru, de moins en moins aspireront à sacrifier une partie importante de leur temps à la prise en charge des plus âgés.

Le profil de l'aidant va connaître d'importantes transformations dans les années à venir : ce seront plus souvent des hommes, du fait du rapprochement des espérances de vie entre hommes et femmes et de la hausse d'activité de ces dernières. Ils seront plus âgés, avec le recul de l'âge à la retraite et l'augmentation de l'âge moyen des personnes dépendantes. Les futurs aidants seront donc moins nombreux, en moins bonne santé car plus âgés, et moins dispo-

Répartition par âge des proches aidants et des aidés



Lecture : 16,3 % des aidants ont entre 60 et 64 ans. La même classe d'âge ne représente que 2,5 % des personnes aidées. Les aidés sont près du quart à avoir entre 85 et 89 ans. Les aidants sont par contre moins de 3% à appartenir à cette classe d'âge.

Source : outil du recensement des aidants du CD 67 (2015-2016) et traitements Compas.

nibles car plus souvent encore en activité. Il semble alors, là encore, inévitable d'avoir davantage recours à des aides professionnelles pour assurer une prise en charge des personnes dépendantes. Si ces aides professionnelles se résument au secteur privé marchand, le risque est grand que seuls les plus fortunés puissent y avoir accès et que la charge des aînés ne repose essentiellement sur les femmes des milieux les moins favorisés.

La mise en application du droit au répit

En plus de cette aide des proches, une aide professionnelle peut être apportée aux personnes aidées, ce qui peut soulager l'action des aidants. L'Allocation personnalisée d'autonomie (APA) a été réformée par la loi du 28 décembre 2015, relative à l'adaptation de la société au vieillissement, pour favoriser un accompagnement à domicile (entrée en vigueur le 1er mars 2016).

Un droit au répit est alors reconnu, pour laisser du temps libre aux proches aidants. Il consiste à don-

ner droit aux personnes à un accueil de jour ou de nuit, un hébergement temporaire en établissement ou en accueil familial ou encore un relais à domicile, dans le cadre du plan d'aide, ou au-delà si le plafond a été atteint. Le congé de soutien familial devient le « congé de proche aidant », pouvant être ouvert à toute personne entretenant des liens étroits et stables avec une personne à aider ou qui l'aide de manière régulière et fréquente à titre non professionnel pour accomplir tout ou partie des actes de la vie quotidienne.

Ce soutien aux aidants est fondamental pour réduire au maximum les inégalités qui existent, et réduire la fatigue et l'épuisement des personnes aidantes, qui pourraient elles-mêmes être plus précocement dépendantes si rien n'est fait pour les aider.

Charlotte Pernot et Marc Schalck

Références

- www.insee.fr
- www.pour-les-personnes-agees.gouv.fr
- Enquête Handicap-Santé, Insee et Drees, 2008-2009
- « Aider un proche âgé à domicile : la charge ressentie », Drees, Etudes et résultats n°799, mars 2012
- « Projection des populations âgées dépendantes », Drees, Dossiers Solidarité et Santé n°43, septembre 2013
- Carole Bonnet et al., « La dépendance : aujourd'hui l'affaire des femmes, demain davantage celle des hommes ? », Population et sociétés n°483, Ined, novembre 2011
- Joëlle Gaymu, « Comment les personnes dépendantes seront-elles entourées en 2030 ? Projections européennes », Population et Société, n°444, avril 2008
- Loïc Trabut, Joëlle Gaymu, « Habiter seul ou avec des proches après 85 ans en France : de fortes disparités selon les départements », Population et Sociétés, n° 539, décembre 2016

Compas études

Publication du bureau d'études Compas, spécialiste de l'analyse des besoins sociaux des territoires.

Directeur de la publication : Hervé Guéry

Rédacteur en chef : Louis Maurin

Auteurs du n°21 : Charlotte Pernot et Marc Schalck

Ont participé à ce numéro : Marie-Line Luquet, Louis Maurin, Sophie Planchais.

Contact : contact@compas-tis.com

Etablissements :

Nantes : 15 ter boulevard Jean Moulin, 44100 Nantes - 02 51 80 69 80

Paris : 13 bis rue Alphonse Daudet, 75014 Paris - 01 45 86 18 52

Strasbourg : 41 boulevard Clemenceau, 67000 Strasbourg - 03 90 41 09 18

Pour plus d'informations :

Compas : www.lecompas.fr

Centre d'observation de la société : www.observationsociete.fr/

Base documentaire : www.lecompas.fr/base_documentaire.php

ISSN : 2267-9103

